



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



Le réseau
de transport
d'électricité

Communiqué de presse du 12 janvier 2018

Percussions et électrocutions, une nouvelle convention en faveur du Vautour percnoptère et du Gypaète barbu dans les Pyrénées

Le 12 janvier a été signée une nouvelle convention entre RTE (Réseau de Transport de l'Électricité), la DREAL Nouvelle-Aquitaine et la LPO. Cette convention est la poursuite du travail engagé depuis 2007 à l'échelle du massif pyrénéen pour limiter les impacts potentiels des lignes et pylônes sur l'avifaune, équiper les lignes les plus dangereuses et mieux gérer l'entretien et la surveillance des lignes au regard de la sensibilité des espèces de grands rapaces les plus menacées en France.

Cette nouvelle convention engage trois structures :

- la DREAL Nouvelle-Aquitaine qui pilote des plans nationaux d'actions en faveur de ces deux espèces bénéficiaires,
- la LPO qui coordonne les actions de conservation et sensibilisation de ces deux plans sur le massif des Pyrénées,
- et RTE gestionnaire du réseau public de transport d'électricité.

L'ensemble des dispositions bénéficie au Gypaète barbu depuis la signature d'une première convention en 2007 mais également, et c'est une nouveauté pour cette dernière convention, au Vautour percnoptère. En effet, ces deux espèces comptent parmi les rapaces plus menacés à l'échelle de l'Europe. En ce qui concerne le Gypaète barbu, un plan national d'actions 2010 - 2020 permet de mettre en œuvre sur l'ensemble du massif des actions de préservation en faveur des 44 couples qui sont recensés et suivis sur le versant nord des Pyrénées.

Le Vautour percnoptère bénéficie également d'un plan national d'actions (2015- 2024), avec une responsabilité majeure pour le massif qui concentre près des trois-quarts de la population française (67 couples nicheurs sur les 85 en 2016).

Bien que difficiles à déceler, plusieurs cas de collisions et d'électrocutions ont été constatés les dernières décennies pour ces deux espèces sur le massif, une mortalité anormalement élevée des adultes pouvant mettre rapidement en péril des populations pyrénéennes déjà fragilisées. D'autres part, ces deux espèces sont particulièrement sensibles au dérangement pendant leur période de reproduction, il était dès lors nécessaire d'accentuer les mesures de protection et d'améliorer les moyens de communication nécessaire à leur prise en compte.

Cette convention prévoit alors de :

- diminuer le risque de percussions contre les câbles par l'équipement des tronçons jugés les plus dangereux avec des balises avifaunes
- sécuriser les pylônes ayant causé l'électrocution d'une des deux espèces
- limiter les impacts des travaux sur les équipements et de la maintenance des installations, notamment les impacts des survols motorisés par des plans de vol et des calendriers de travaux adaptés aux zones et périodes de sensibilité des espèces.
- renforcer les actions et les outils de circulation de l'information et développer la formation des personnels aux enjeux des espèces.

L'ensemble de ces dispositions est défini pour les quatre prochaines années. Un outil supplémentaire et indispensable dans l'arsenal des mesures de préservation en faveur de ces deux emblèmes de la biodiversité des Pyrénées.

Contact presse LPO Pyrénées Vivantes

Gwenaëlle Plet (Communication) : 05 62 97 27 02/ 06 76 82 40 56 gwenaelle.plet@lpo.fr

Vadim Heuacker (Conservation) : 06 35 21 59 56 vadim.heuacker@lpo.fr

Interreg
POCTEFA
ECOGYP

